

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Guérande est un lieu d'information d'écoute et d'orientation.

Il favorise la solidarité et anime une action générale de prévention et de soutien au profit des personnes âgées, handicapées et en difficulté. Des professionnels vous accueillent sur rendez-vous, vous informent, vous conseillent et vous orientent selon vos besoins.

Les services du CCAS:

- › Pôle Action Sociale / Handicap
- › Service Logement
- › Pôle Personnes âgées

Horaires d'ouverture :

- de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Demande de renseignements

Durée de la démarche



5 minutes

Pour commencer cette démarche, veuillez renseigner votre courriel

Commencer la démarche

Vos données sont collectées par la ville de Guérande afin d'accomplir des démarches administratives en ligne dans le cadre de sa mission d'intérêt public. [En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.](#)



Les permanences du CCAS :

- › **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**
1^{er} mardi de chaque mois (Permanence JURIDIQUE) de 14h à 17h (sans rendez-vous)
Tel : 02 40 66 53 08
- › **Solidarité Estuaire**
Tel : 06 35 76 60 82

À voir aussi

[Logement](#)

[Seniors](#)

[Action Sociale](#)

[Handicap](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h